

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 mai 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 6.1, 6.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.1.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h00.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 6.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir 3.6), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 6.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 6.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 6.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 6.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (à partir du 6.2), M. Rémi STAHL (à partir du 6.2), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 6.2) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 6.1) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 6.2) Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.2) M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 6.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 6.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 6.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 6.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 6.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 6.1), M. Pascal ROUTHIER (à partir du 6.1) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 6.2) Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 6.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Gérard VAN HELLE, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : E. ALUZET, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN (à partir du 6.2), C. DEVESA (jusqu'au 3.5), B. FALCINELLA, E. MAILLOT, T. MORTON (jusqu'au 3.1), R. REBRAB, G. VAN HELLE, C. WERTHE, M. ZEHAF, B. ASTRIC, M. LETHIER

Mandataires : F. PRESSE, C. LIME, J. GROSPERRIN, D. POISSENOT, N. BODIN, M. SEBBAH (à partir du 6.2), A. POULIN (jusqu'au 3.5), S. WANLIN, P. DUCHEZEAU, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.1), AS. ANDRIANTAVY, C. MICHEL, S. PESEUX, A. GHEZALI, P. SIMONIN, JM. BOUSSET

Délibération n°2017/003660

Rapport n°2.2 - Marché d'affrètement - Autorisation de lancement et de signature

Marché d'affrètement - Autorisation de lancement et de signature

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Affréteurs périurbains » Budget annexe transports	Montant prévu au BP 2017 : 7 575 000 € HT Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• 55 M€ HT sur 7 ans

Résumé

Le présent rapport propose le lancement d'un nouveau marché d'affrètement pour la desserte en transport en commun des communes périurbaines du Grand Besançon, marché actuel qui arrive à échéance le 31 décembre 2017. Le montant estimatif, tous lots confondus et sur 7 ans, est estimé à 55 M€ HT. La consultation sera lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (pouvoir adjudicateur) en application des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

I. Préambule – Situation actuelle

Pour la desserte des communes périurbaines de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, un marché d'affrètement auprès d'autocaristes privés a été signé en 2010, pour une durée de 7 ans, jusqu'au 31 décembre 2017.

Les 69 communes périurbaines de l'agglomération sont desservies par 41 lignes dont 28 lignes régulières et 13 sur réservation.

Des services scolaires, appelés Diabolo pour les collégiens et lycéens et RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux) pour les élèves de primaires, complètent l'offre de transport périurbaine.

Le marché actuel est composé de 5 lots géographiques (lots 1 à 4) couvrant respectivement les secteurs OUEST, NORD, EST et SUD de l'Agglomération et 1 service à la demande (SAD - lot n°5). Ce service permet de desservir la gare de Besançon-Franche-Comté TGV, certains bourgs centre de l'agglomération et certains horaires de lignes périurbaines peu fréquentées.

A titre indicatif, sur l'année 2015, la fréquentation globale du réseau périurbain s'élève à 1 541 425 voyages répartis de la manière suivante entre les différentes catégories de services :

- 43,6 % sur les lignes régulières localisées
- 20,5 % sur les services diabolos localisés
- 12,2 % sur les RPI
- 2,9 % sur les services à la demande
- 20,6% non localisés

II. Contexte et enjeux

Deux évolutions issues de la Loi NOTRE modifient le périmètre et l'organisation du Transport de l'agglomération du Grand BESANCON.

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Grand Besançon compte désormais 70 communes. Ainsi, le Grand Besançon devra assurer directement le transport scolaire et régulier de voyageurs sur ce nouveau périmètre de manière progressive (transport scolaire dès septembre 2017 ; services réguliers et TAD GINKO au plus tôt en septembre 2018),
- Le Conseil Départemental du Doubs a transféré la compétence Transport scolaire et interurbain à la Région Bourgogne Franche-Comté, hors périmètre du ressort territorial du Grand Besançon.
- La régie des transports du Doubs (RDTD) est devenue une société Publique Locale (SPL) à laquelle adhère le Grand Besançon.

Afin de permettre l'exploitation des services périurbains de transport sur 69 communes, il est proposé de conserver « l'allotissement » et l'organisation actuelle pour le futur marché, qui aurait une durée de 7 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024. Ce marché comprendrait ainsi 5 lots :

- Ouest
- Nord
- Est
- Sud
- Services à la demande (SAD)

Le lancement de ce nouveau marché public d'affrètement s'inscrit dans le contexte du renouvellement de la délégation de service public (DSP) de transport des lignes urbaines du réseau GINKO. Cette nouvelle DSP, d'une durée également de 7 ans, combinera la gestion des services urbains de la Ville Centre avec la gestion de services connexes sur l'ensemble du périmètre du Grand Besançon, tels que Ginko Access (Service PMR), la gestion de la billettique, le marketing, et la communication, etc.

Dans le cadre du périmètre élargi à 70 communes, les enjeux du prochain marché sont les suivants :

- conserver un budget soutenable répondant aux objectifs de mobilité durable du Grand Besançon, notamment définis dans le PDU,
- continuer à répondre aux besoins des scolaires dans tout le Grand Besançon,
- hiérarchiser et différencier davantage la desserte des secteurs pour conserver un réseau unique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération,
- bâtir une offre multimodale mieux connectée à Besançon et répondant davantage aux besoins des actifs et des non scolaires, ainsi qu'aux enjeux de mobilité durable.
- développer la fréquentation régulière de ces services par des usagers autres que scolaires (étudiants, actifs ...).

Ce marché tiendra compte des évolutions et des optimisations de lignes dont les principes ont été présentés aux élus municipaux en réunions de secteur.

Afin d'assurer, à compter du 1^{er} janvier 2018, la desserte des 69 communes périurbaines du Grand Besançon et garantir ainsi la continuité du service public de transport de voyageurs, il est proposé de lancer une nouvelle consultation

III. Dévolution et montant estimatif du marché

Le marché à relancer concerne la prestation de service de transport public de voyageurs sur les 69 communes périurbaines du Grand Besançon.

Le marché sera dévolu en 5 lots :

- lot n°1 – Ouest : des services desservant les communes suivantes : AVANNE AVENEY, BEURE, BOUSSIERES, BUSY, CHEMAUDIN ET VAUX, DANNEMARIE SUR CRETE, FRANOIS, GRANDFONTAINE, LARNOD, MAZEROLLES LE SALIN, MONTFERRAND LE CHATEAU, OSSELLE ROUTELLE, RANCENAY, THORAISE, TORPES, VORGES LES PINS, ST VIT, POUILLEY FRANÇAIS, VELESMES ESSARTS, ROSET FLUANS, BYANS SUR DOUBS, VILLARS ST GEORGES.

- lot n°2 – Nord : des services desservant les communes suivantes : AUDEUX, LES AUXONS, CHAMPAGNEY, CHAMPVANS LES MOULINS, CHATILLON LE DUC, CHAUCENNE, ECOLE VALENTIN, FRANOIS, MISEREY SALINES, NOIRONTE, PELOUSEY, PIREY, POUILLEY LES VIGNES, SERRE LES SAPINS, TALLENAY, CUSSEY SUR L'OGNON, GENEUILLE, CHEVROZ, DEVECEY, BONNAY, MEREY VIEILLEY, PALISE, VEILLEY, VENISE.

- lot n°3 – Est : des services desservant les communes suivantes : AMAGNEY, BRAILLANS, CHALEZE, CHALEZEULE, CHAMPOUX, CHAUDEFONTAINE, DELUZ, MARCHAUX, NOVILLARS, ROCHE LEZ BEAUPRE, THISE, VAIRE,
- lot n°4 – Sud : des services desservant les communes suivantes : ARGUEL, BEURE, CHALEZE, FONTAIN, GENNES, LARNOD, LA VEZE, MONTFAUCON, MORRE, NANCRAY, PUGEY, SAONE.
- lot n°5 – les Services à la demande.
 - o assurant la desserte sur l'ensemble des secteurs périurbains de l'agglomération aux heures creuses en complément de l'offre régulière définie dans les lots 1 à 4,
 - o desservant la gare de BESANCON FRANCHE COMTE TGV depuis ECOLE-VALENTIN, MISEREY SALINES, LES AUXONS, CHATILLON LE DUC, TALLENAY, PIREY, POUILLEY LES VIGNES, PELOUSEY, CUSSEY SUR L'OGNON, GENEUILLE, CHEVROZ, DEVECEY, BONNAY, MEREY VIEILLEY, PALISE, VEILLEY et VENISE,
 - o desservant la commune de SAONE depuis FONTAIN, GENNES, LA CHEVILLOTTE, LA VEZE, LE GRATTERIS, MAMIROLLE, MONTFAUCON, NANCRAY,
 - o desservant la commune de SAINT-VIT depuis POUILLEY-FRANÇAIS, VELESMES-ESSARTS, ROSET-FLUANS, VILLARS-SAINT-GEORGES et BYANS-SUR-DOUBS,
 - o desservant la commune de DEVECEY depuis CUSSEY SUR L'OGNON, GENEUILLE, CHEVROZ, BONNAY, MEREY VIEILLEY, PALISE, VEILLEY, VENISE.

Le montant estimatif par lot, avec les tranches optionnelles, pour la durée totale du marché, est le suivant :

- lot n°1 : 13 M€ HT,
- lot n°2 : 17 M€ HT,
- lot n°3 : 8,5 M€ HT,
- lot n°4 : 11,5 M€ HT,
- lot n°5 : 5 M€ HT,

Le montant global du marché est estimé à environ 55 M€ HT sur 7 ans, (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024), pour 1,5 à 2 millions de kilomètres de desserte annuelle en lignes régulières ou services à la demande.

Le marché fera l'objet d'une tranche ferme qui correspondra à l'offre de service au 1^{er} janvier 2018, établie sur la base du service mis en œuvre de septembre 2017 à la rentrée scolaire de septembre 2018, afin d'assurer la continuité du service public.

Par ailleurs, il comprendra également des tranches optionnelles par lot afin de prévoir des adaptations de services, notamment à compter du réseau modifié de septembre 2018 et tout au long de l'exécution du marché.

Ces tranches optionnelles seront chiffrées par les candidats à partir du cahier des charges établi sur la base des principes d'organisation présentés aux élus municipaux dans les différents secteurs de l'Agglomération début 2017. Elles intégreront notamment l'optimisation de lignes existantes, la création et la réorganisation des SAD, la desserte de nœuds d'échanges (Haltes ferroviaires, bourgs centres) ou la prolongation de lignes, notamment dans le but de desservir les nouvelles communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Ces tranches optionnelles pourront être mises en œuvre ou non selon les lots sur la durée du marché.

IV. Mode de passation

Au vu du montant estimé du marché, la consultation sera réalisée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

V. Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du marché d'affrètement est le suivant :

- Lancement du marché : 1^{ère} semaine de juin 2017
- Date limite de remise des offres : 4 septembre 2017
- Passage en Commission d'Appel d'Offres : 12 octobre 2017
- Notification des marchés : début novembre 2017

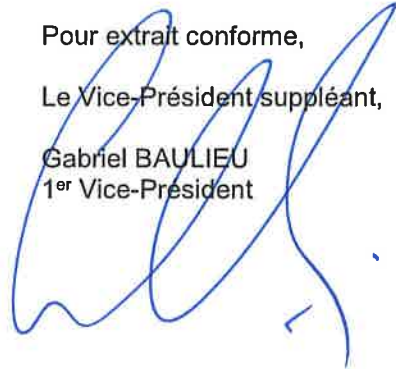
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, d'une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur un marché d'affrètement pour la desserte des 69 communes périurbaines du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 30 MAI 2017



Contrôle de légalité